

Atelier | Projet de territoire

Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine



Citoyen en Seine

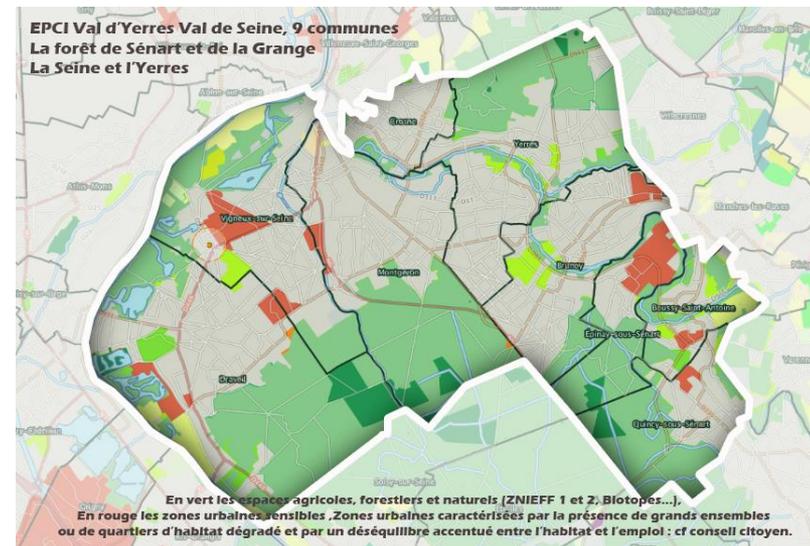
Vigneux sur Seine | Draveil | CAVYVS

- 1 | Les outils pour élaborer un projet...
- 2 | Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?
- 3 | Qu'est ce qu'un conseil de développement ?

174 000 habitants en 2014

Liste des communes de l'intercommunalité

Nom	Code Insee	Gentilé	Superficie (km ²)	Population (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Brunoy (siège)	91114	Brénadiens	6,62	26 077 (2015)	3 939
Boussy-Saint-Antoine	91097	Buxaciens	2,90	7 027 (2015)	2 423
Crosne	91191	Crosnois	2,48	9 079 (2015)	3 661
Draveil	91201	Draveillois	15,75	29 300 (2015)	1 860
Épinay-sous-Sénart	91215	Spinoliens	3,58	12 611 (2015)	3 523
Montgeron	91421	Montgeronnais	11,22	23 727 (2015)	2 115
Quincy-sous-Sénart	91514	Quincéens	5,20	8 782 (2015)	1 689
Vigneux-sur-Seine	91657	Vigneusiens	8,77	30 728 (2015)	3 504
Yerres	91691	Yerrois	9,84	28 921 (2015)	2 939



VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Où voulons-nous aller d'ici 2030?

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE !

1 2 RÉUNIONS PUBLIQUES

LUNDI 19 MARS À 19H
À MONTGERON
Salle George Sand, 2 av. de la République

JEUDI 22 MARS À 19H30
À BRUNOY
Salle Leclerc, 114 av. du Général Leclerc

2 PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

3 au 8 mars à MONTGERON - Hall d'entrée du Carré d'Art
4 au 10 mars à EPINAY-SOUS-SÉNART - Bibliothèque
9 au 11 mars à BRUNOY - Théâtre de la Vallée de l'Yerres
19 au 17 mars à QUINCY-SOUS-SÉNART - Hall de la Marine
13 au 17 mars à VIGNEUX-SUR-SEINE - Bibliothèque
20 au 25 mars à YERRES - Hall des statues du CEC
26 au 31 mars à CROSNE - Hall d'entrée de l'espace R Falat

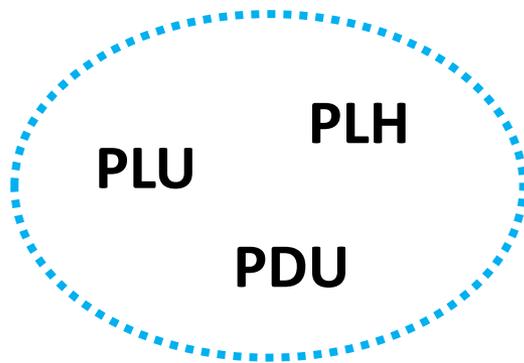
NOUS AVONS BESOIN DE VOS IDÉES !

Vous pouvez également nous envoyer vos idées à : **projet-territoire@vyvs.fr**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
19 RUE DE LA VALLÉE DE L'YERRES - 91114 BRUNOY
www.vyvs.fr

Aménagement du territoire

Le **schéma directeur de la Région Île-de-France** (SDRIF) est un document de planification stratégique. Il est élaboré par le conseil régional d'Île-de-France en collaboration avec l'État et engage résolument le territoire régional dans une relation vertueuse entre développement urbain et transport.



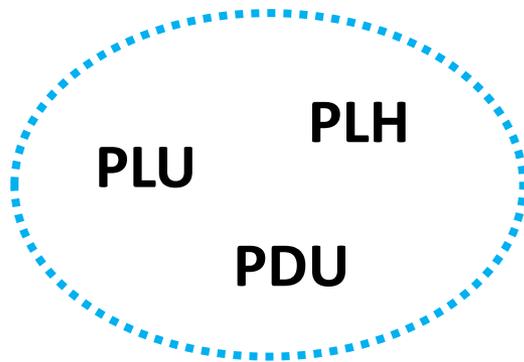
Le **SDRIF** a pour objectif de **maîtriser la croissance** urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le **rayonnement international** de cette région. Ce document a été approuvé par décret en Conseil d'État, le 27 décembre 2013.

OPPOSABILITÉ

« Que l'on peut faire valoir contre un tiers »

Aménagement du territoire

Le **schéma de cohérence territoriale** (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



OPPOSABILITÉ

« Que l'on peut faire valoir contre un tiers »

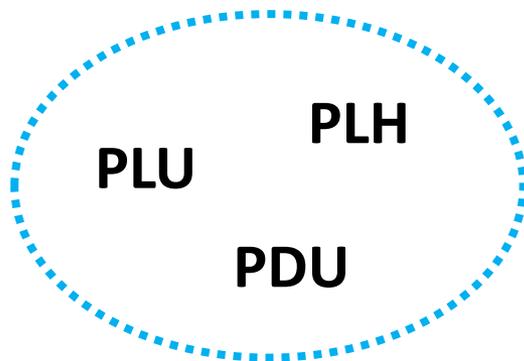
Le **SCoT** doit respecter les principes du développement durable : **principe d'équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la **préservation des espaces naturels** et des paysages ; principe de **diversité des fonctions** urbaines et de **mixité sociale** ; principe de **respect de l'environnement**.

Aménagement du territoire

Pour faire face aux questions d'**étalement urbain**, de préservation de la **biodiversité**, d'économie des **ressources** et de pénurie de **logements**, le niveau communal n'est plus aujourd'hui le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste.

Aménagement du territoire

Le **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** est promu en 12 juillet 2010 avec la **loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)** pour mieux coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.



OPPOSABILITÉ

« Que l'on peut faire valoir contre un tiers »

Le **PLUi** intégreront les Plans locaux de l'Habitats (PLH) et les plans de déplacements urbains (PDU) = **PLUihd**

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, est l'échelle qui permet une **mutualisation des moyens et des compétences** et exprime la **solidarité entre les territoires**.

1^{er} janvier 2016

Création de l'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI)
avec comme compétence obligatoire :

Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial [SCoT].

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

Intérêt communautaire de la CASVS :

- l'élaboration du schéma de cohérence territoriale
- l'élaboration du plan local de déplacement
- les transports urbains, avec la représentation des trois communes au sein des autorités organisatrices et gestionnaires des transports collectifs

Intérêt communautaire de la CAVY :

- Création, protection et valorisation d'espaces de promenade, de détente et de tourisme.
- Mise en place le Schéma Cohérence Territorial (SCOT) sur le territoire communautaire.
- Mise en place un Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.).
- La Communauté prend en charge financièrement des projets d'aménagement à caractère environnemental, économique et touristique dont la réalisation concourt à la mise en valeur du développement du territoire communautaire.
- Sont d'intérêt communautaire les Zones d'aménagement concerté (ZAC) dans lesquelles 80 % de la superficie est consacrée à des activités économiques (artisanat, industrie, commerces, entrepôts, bureaux).
- La Communauté représente les six communes auprès des autorités organisatrices et gestionnaires de transports collectifs pour l'amélioration de la desserte en transports en commun sur le territoire communautaire, en vue de favoriser le déplacement des habitants de la Communauté d'Agglomération.

Orientations territoriales

Le **projet de territoire** est à la fois un document et un guide d'action publique locale. La loi n'impose aucune forme spécifique au document, ce qui explique la diversité de pratiques, de formes et de contenus.



ORIENTATIONS

« feuille de route, plan de mandat communautaire »

Le **PDT** vise à conduire un **diagnostic du territoire** en mobilisant les acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens) et les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département), et à **déterminer une stratégie territoriale** en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant.

Orientations territoriales

Le **projet de territoire**. Un document écrit sans construction partagée n'est pas un projet de territoire



REPÈRES

La loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT, reconnaît la notion de projet de territoire :

« Art. 23. - Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, s'il en existe, et les communes de l'aire urbaine qui ne sont pas membres de ces établissements publics mais souhaitent s'associer au projet élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...]

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs [...] est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci. »



Conseil de développement

Le **conseil de développement** est une instance de démocratie participative.

Ces assemblées, constituées de membres **bénévoles issus de la société civile** en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales.

Elles **engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine**. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du Conseil.





Conseil de développement

Code général des collectivités territoriales

Article L5211-10-1 Modifié par [LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 57](#)

I. - Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

II. - La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement. Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

III. - Le conseil de développement s'organise librement. L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

IV. - Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

V. - Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

VI. - Le présent article est applicable à la métropole de Lyon.

Conseil de développement

« En réponse à votre demande, je vous adresse quelques éléments d'information sur la démarche d'élaboration du Projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine et plus particulièrement de l'action du Conseil de développement du territoire, mobilisé sur ce chantier depuis sa création :

Création de l'instance du **Conseil de développement et de ses six collèges spécialisés** par délibération du 4 juillet 2016, avec la désignation des entités de la société civile participant à la vie quotidienne locale ; les communes, pour leur part, se voyaient octroyer la faculté de désigner quelques personnalités qualifiées de leur choix et des citoyens tirés au sort.

Elaboration d'une **charte de fonctionnement** régissant l'instance.

Réunion d'installation du Conseil de développement tenue le 24/02/2017, suivie de la mise en place de six collèges :

Transports (réuni le 9 mars 2017)

Environnement et développement durable (réuni le 15/03/2017)

Habitat et cohésion sociale (réuni le 16/03/2017),

Développement économique et emploi (réuni le 21/03/2017)

Culture, sports et tourisme (réuni le 29/03/2017),

Santé, solidarités (réuni le 25 avril 2017).

Proposition de **préconisations** par chaque collège.

Nouvelle réunion plénière de restitution et de validation des travaux des collèges spécialisés en novembre 2017. »

Conseil de développement

« Le Conseil de développement du CAVYVS, composé de représentants de la société civile bénévoles désignés par le Conseil communautaire, a vocation à émettre des avis consultatifs sur tous les sujets importants de la vie de la collectivité, de sa propre initiative ou sur saisie de la Communauté d'agglomération.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du Projet de territoire, je vous informe également de :

*L'exposition actuellement, du projet de territoire : **du 5 au 8 mars au Carré d'art** à Montgeron ; et **du 13 au 17 mars à la bibliothèque de Vigneux-sur-Seine** (lieux choisis compte tenu de la proximité de Draveil où vous résidez)*

*La tenue de **deux réunions publiques** très prochainement : **lundi 19 mars à 19h** (salle George Sand, 2 av. de la République à Montgeron ; et **jeudi 22 mars à 19h30** salle Leclerc, 116 av. du Général Leclerc à Brunoy).*

Espérant avoir répondu à votre interrogation, je reste à votre disposition pour tout complément d'information, et c'est avec plaisir que nous nous rencontrerons si vous avez la possibilité de venir à l'une de ces deux réunions publiques. »

Le président du conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine

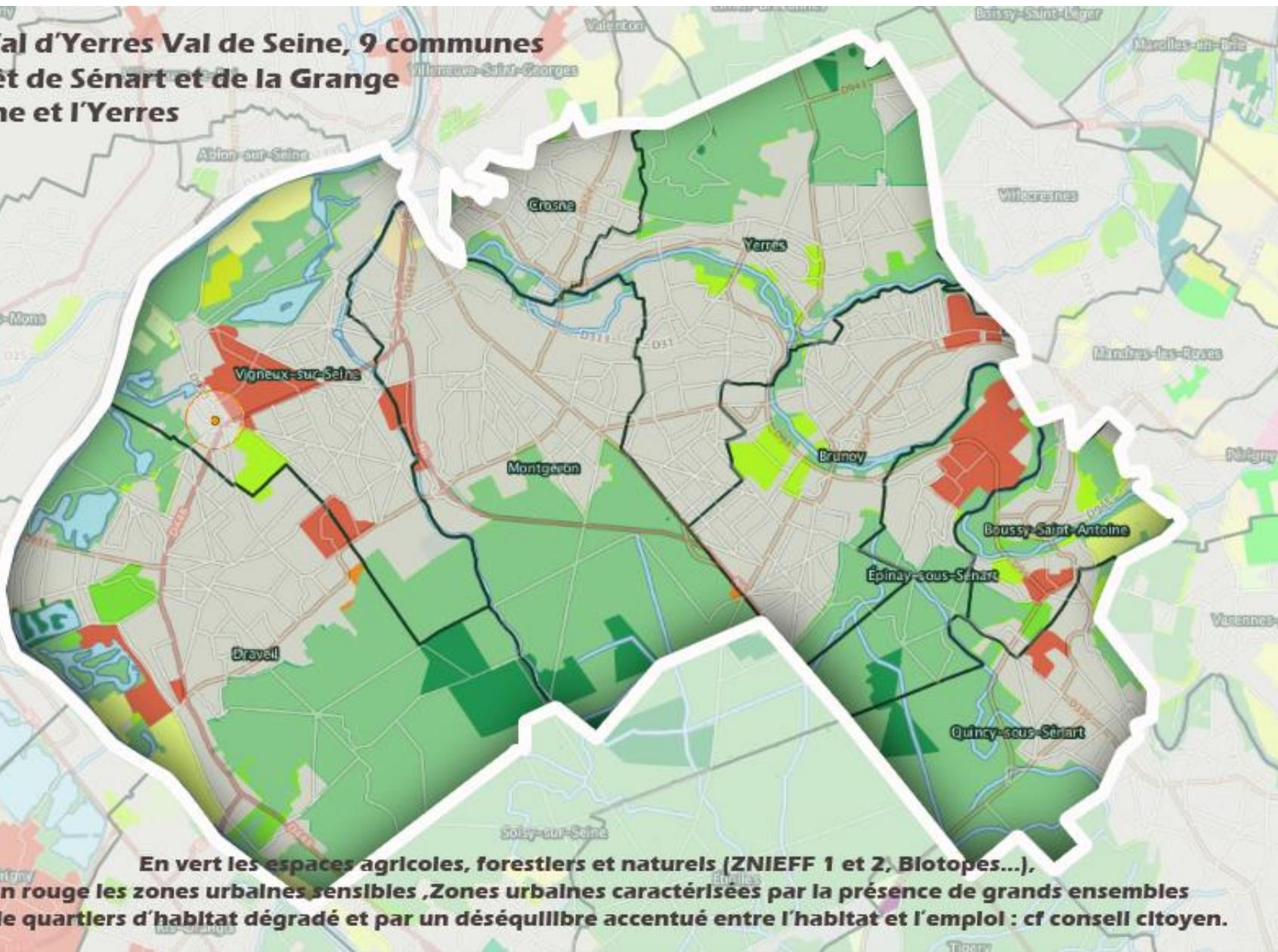
Atelier | Les cartes

Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine



Citoyen en Seine
Vigneux sur Seine | Draveil | CAVYVS

EPCI Val d'Yerres Val de Seine, 9 communes
La forêt de Sénart et de la Grange
La Seine et l'Yerres



En vert les espaces agricoles, forestiers et naturels (ZNIEFF 1 et 2, Biotope...),
En rouge les zones urbaines sensibles, Zones urbaines caractérisées par la présence de grands ensembles
ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi : cf conseil citoyen.

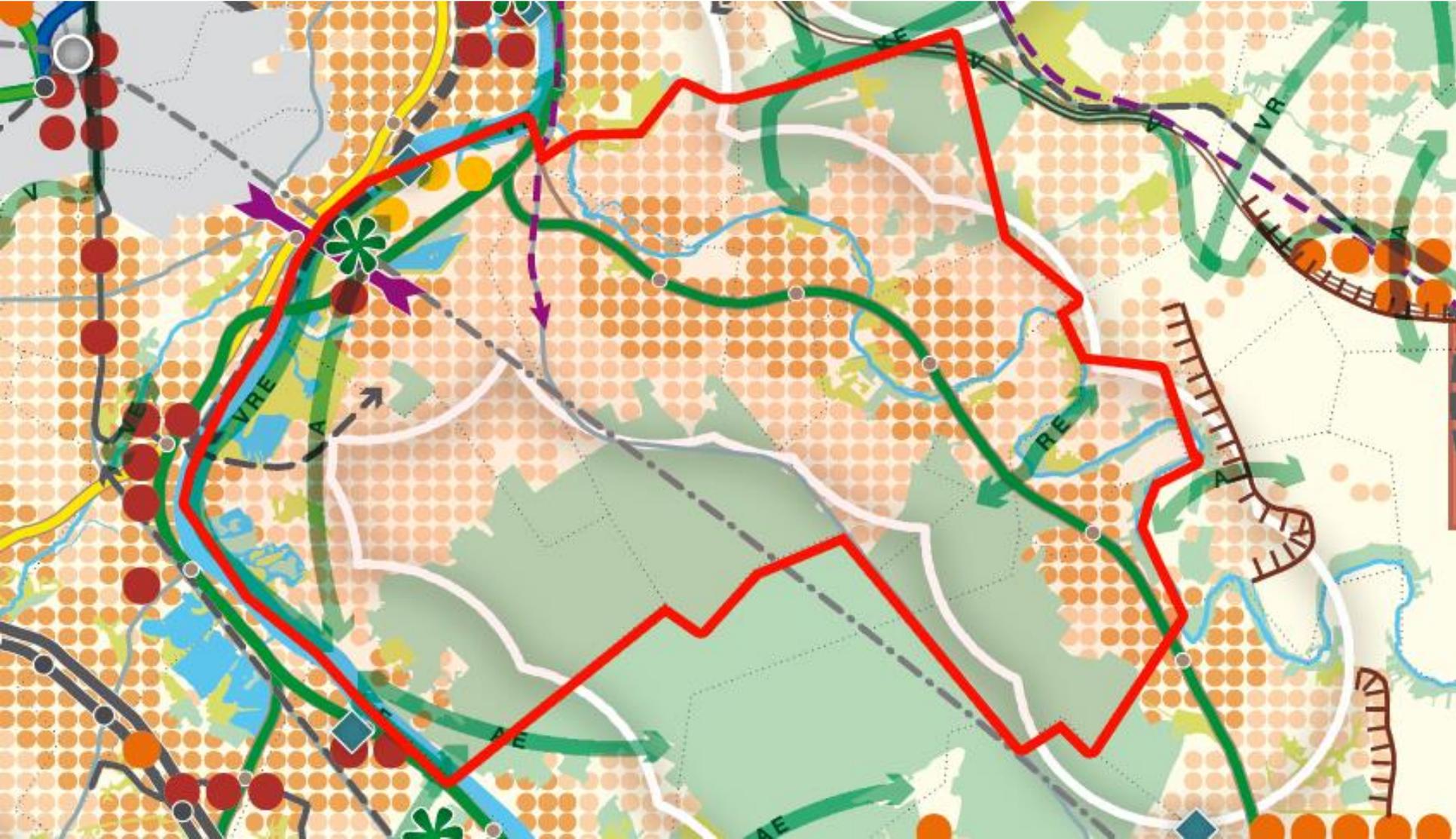


SDRIF

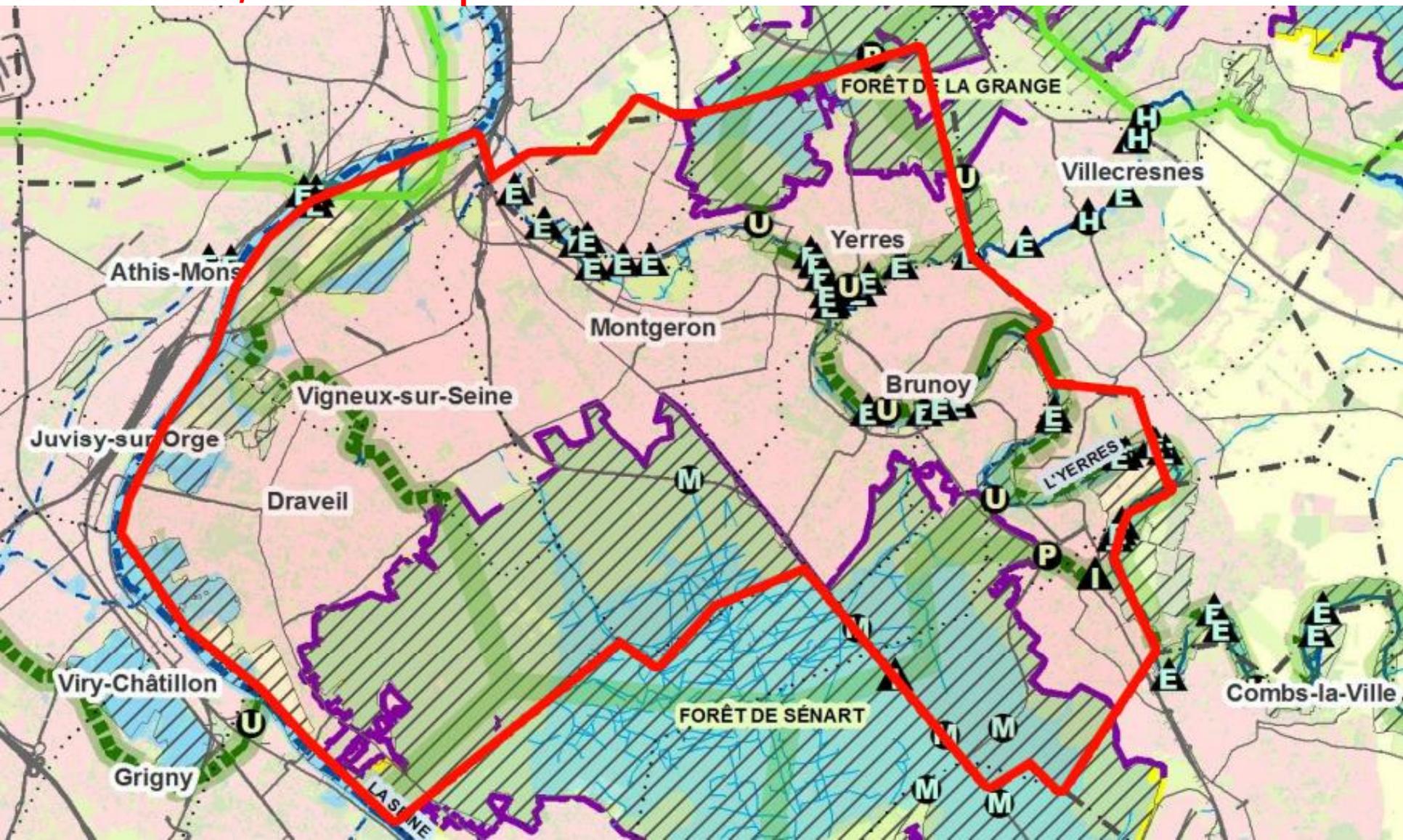
SRCE

SAGE

Notre territoire, le schéma directeur régional



Notre territoire, carte des composantes





Notre territoire, carte des objectifs préservation et restauration



Atelier | Le Projet de Territoire

Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine



Citoyen en Seine

Vigneux sur Seine | Draveil | CAVYVS



Les grandes lignes de leur projet de territoire

1 | Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

- 1 Préserver le patrimoine naturel et lutter contre les pollutions
- 2 Réussir la transition écologique
- 3 Inscrire « l'excellence environnementale » dans l'identité du territoire

2 | Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable

- 1 S'appuyer sur les spécialisations sectorielles du territoire
- 2 « Travailler chez soi ou près de chez soi », une formule gagnant/gagnant

3 | Désenclaver le territoire et favoriser les nouvelles mobilités

- 1 Mieux relier le territoire à son environnement extérieur
- 2 Pour un bassin de mobilités agiles et durables

4 | Garantir le bien-vivre à tous les âges de la vie

- 1 Un tissu social et urbain mieux équilibré pour une meilleure cohésion sociale
- 2 Former la jeunesse et lui donner les moyens de faire sa vie sur place

5 | Permettre l'épanouissement de chacun grâce à un haut niveau de service public

- 1 Un territoire d'innovation culturelle, sportive et de loisirs
- 2 Des services de proximité 2.0

Les grandes lignes de leur projet

1 | Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

Quels sont les sites remarquables identifiés ?

Quels sont les sites remarquables ou les outils du SRCE oubliés ? **Nota :** Vigneux/rouvres

Forêt de Sénart est une forêt domaniale appartenant à l'Etat.

Nota : « Une forêt domaniale est, en France, une forêt faisant partie du domaine privé de l'État. Sa gestion est assurée par l'Office national des forêts (ONF) en application du Code forestier » au gré du contexte politique, économique et démographique de la France, faisant des forêts domaniales les premiers espaces naturels dont la gestion est rigoureusement encadrée » Le Code forestier actuel cependant encadre la gestion de toutes les forêts françaises, qu'elles soient domaniales ou privées. »

- Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)
- Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Plan de protection de l'Atmosphère (PPA)

Les nuisances sonores : Orly

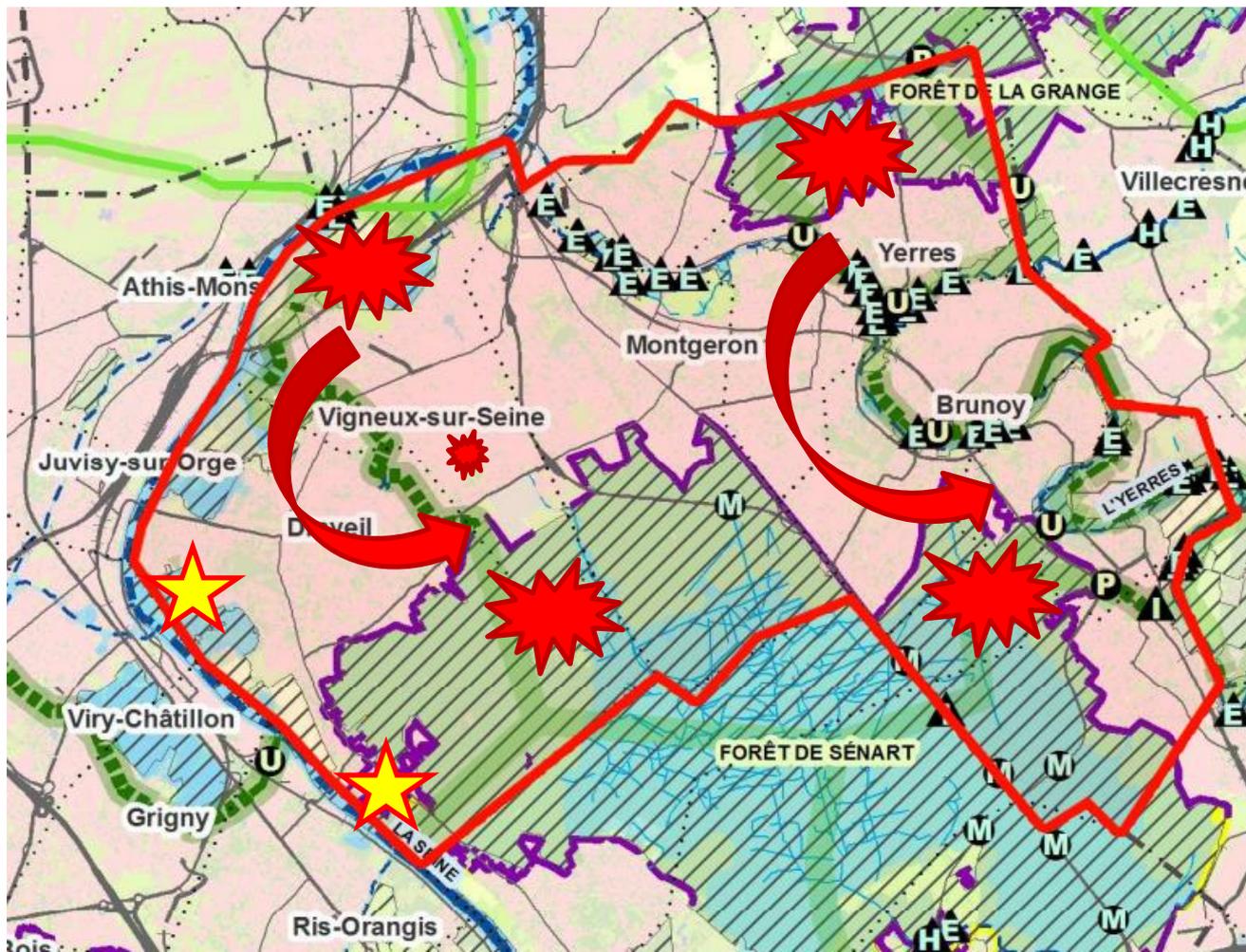
Les circulations douces : problématique de la trame verte et bleue et du tourisme/loisirs

Vidéosurveillance

Les grandes lignes de leur projet

1 | Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

Quels sont les sites remarquables ou les outils du SRCE oubliés ?



Réservoirs de Biodiversité
Et Corridors biologiques

Gestion ONF :
Forêt de Sénart
Forêt de la Grange (Arc Boisé)

Gestion AEV :
Bois Chardon
Fosse aux Carpes
Grosbois (parcours)

Gestion HAROPA & CAVYVS
Fosse Montalbot
Ile brune / la saussaie des
Gobelins / Le petit Noisy

Gestion région IDF
BPAL Port aux Cerises

Les grandes lignes de leur projet

1 | Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

La transition énergétique

Réduction de l'empreinte énergétique

Développement de l'énergie solaire : marché public du photovoltaïques.

« Réseau énergie partagée », Géothermie etc...

Eau avec un service de décarbonatation de l'eau dès 2020 (?)

La gestion des déchets : Zéro déchet.

Favoriser les circuits courts (Amap etc... Champs de la Roze et du Besly à Boussy-St-Antoine)

Nota : Les Abeilles maraichères à pérenniser + Cantine école en Amap (Régie)

« Evènement festif » à l'échelle communautaire. Grande boucle verte...

Nota : VIGNEUX-SUR-SEINE / Sté EAU ET FORCE / Prise d'eau en Seine de l'usine de production d'eau potable. **Nous avons sur le secteur une nappe phréatique sub-affleurante.**

Des données : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/91657>

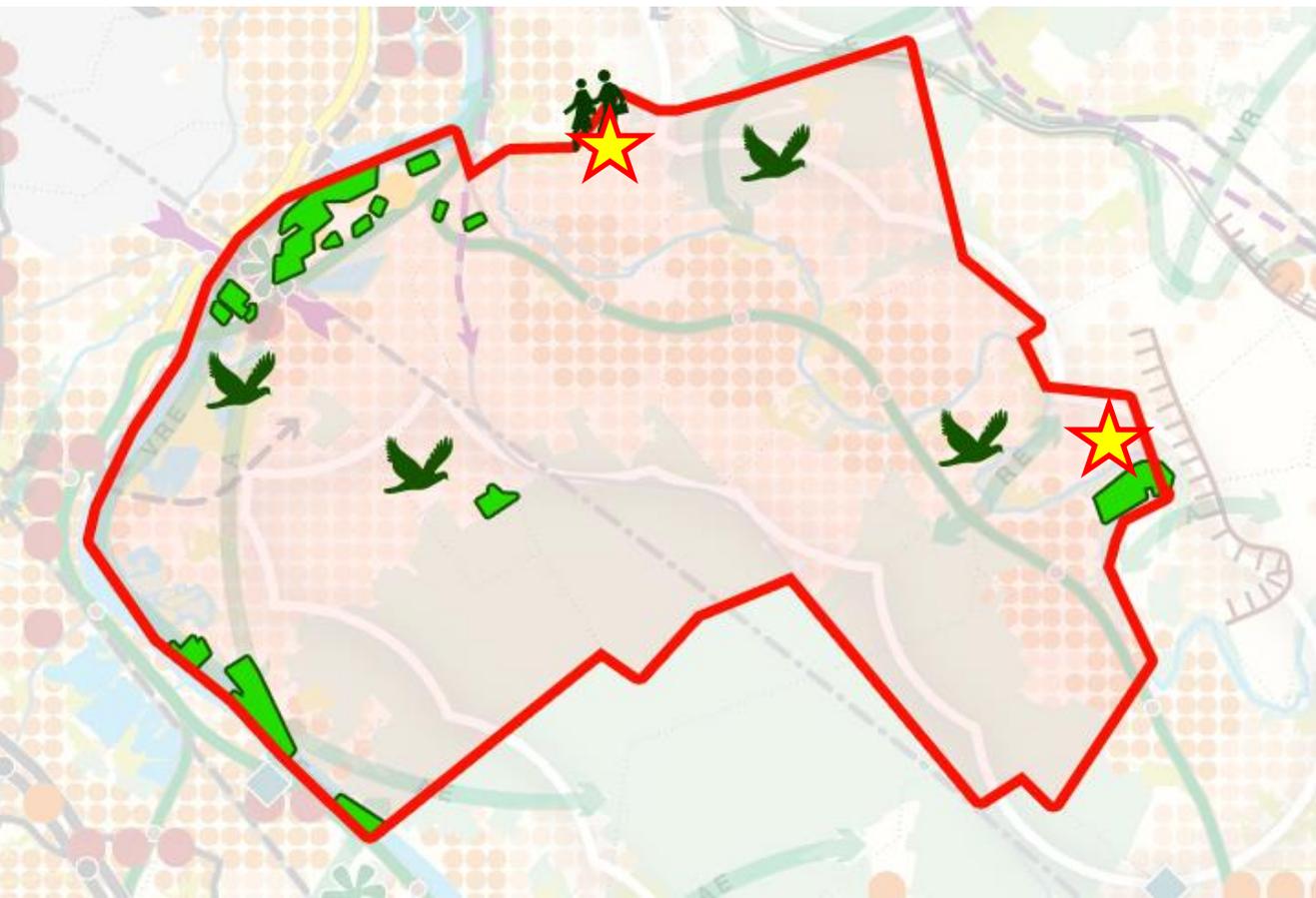
SUEZ EAU France à Vigneux : Captage, traitement et distribution d'eau

Dans les environs d'Yerres, il existe 5 modes de gestion différentes : gestion déléguée, affermage, régie directe, régie intéressée, et concession.

Les grandes lignes de leur projet

1 | Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

Nota : Autonomie alimentaire absente du débat la démocratie alimentaire et agricole
Cf Campagne 2017 'Nous Produisons, Nous Mangeons, Nous Décidons !'



Les terres agricoles,
Jachères, céréales et pâturages

Crosne : La ferme d'insertion
Abeilles Maraichères (Bio)

Vigneux sur Seine
Pâturages et céréales

Draveil : Céréales

Boussy Saint Antoine
La Roze et le Besly : jachères

Les jardins ouvriers et partagés



Les grandes lignes de leur projet

2 | Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable
« Le territoire ne sera jamais un territoire de développement économique »

Métier du tourisme et de l'environnement.

Marché des séniors

Centres de formation des apprentis

Passerelles avec l'université d'Evry avec le « Service à la personne »

Relocalisation de l'emploi par le télétravail

Espaces dédiés , centre de co-working, tiers lieux

Dispositif Territoire Zéro Chômeur longue durée

Entreprises à but d'emploi (EBE) dans le tertiaire, le tourisme d'affaires...

Implantation d'activités nouvelles pourvoyeuses d'emplois.

Appui à la création d'entreprises (pépinière, couveuse, incubateur)

Zone d'activités économique : reprise de compétence pour l'agglomération (?)

Redynamisation des centres villes (embauche d'un manager de centre ville ?)

Adaptation des centres commerciaux.

Front urbain de la RN6 à Brunoy et ZA de la plaine haute à Crosne qui dispose du foncier.



Les grandes lignes de leur projet

3 | Désenclaver le territoire et développer les nouvelles mobilités

Désenclavement du territoire pour le relier aux bassins d'emplois et de formation.

- Construction d'un nouveau pont de franchissement de la seine, Lien avec RER A,
- Câble (projet de téléphérique entre créteil et villeneuve-st-georges.
- Création d'un lien direct entre le territoire et le réseau du Grand Paris Express par le prolongement de la future ligne 18 jusqu'à Orly dans un premier temps puis vers l'Est de notre côté de la Seine.
- Construction d'une gare TGV à Sénart ou à Orly/pont de Rungis.
- Repenser la ligne D du RER, par les réseaux de bus transiliens ou par la RN6.

Schéma communautaire d'ensemble de circulations douces sera défini avec une mise en œuvre au niveau communal.

- Fluidifier les transits intermodaux
- Accessibilité par la création d'aires de stationnement sécurisées, voitures /vélos.
- Gare de juvisy-sur-orge qui provoquent des « débordements » sur draveil.
- Harmonisation des tarifs et la création de pass' locaux (bus)
- Création d'un transport à la demande (tad) d'échelle communautaire
- Ecomobilités seront recherchées et développée

Nota : Vigneux -sur-Seine a repris la compétence concernant les circulations douces ?! Suivant les délibérations votées au conseil municipal du 13 mars 2018.

Les grandes lignes de leur projet

4 | Bien vivre à tous les âges de la vie

Agir pour l'équilibre social de l'habitat et du tissu urbain

Réflexion sur un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)

Adhésion à :

- GIP FSL (Groupement d'intérêt public Fonds de Solidarité Logement)
- ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- CIL (Conférence Intercommunale du Logement)

Mise en place d'outil communautaire :

- Convention communautaire d'attribution pour mixité sociale de l'habitat
- Accompagnement financier des bailleurs sociaux dans les opérations de renouvellement
- Dispositif de garantie d'emprunt de la CA vers les bailleurs sociaux
- Création d'un Observatoire de l'Habitat et d'un Observatoire des copropriétés
- Cartographie des logements sociaux par communes
- Politique incitative d'insertion des logements dans le tissu urbain par petits programmes immobiliers, l'intensification de la lutte contre l'habitat insalubre.
- Fédération des centres sociaux des différentes communes



Les grandes lignes de leur projet

4 | Bien vivre à tous les âges de la vie

Mise en adéquation du parc de l'habitat avec la demande

Résidences pour séniors offre diversifiée

Aires d'accueil des gens du voyage répartie (?!)

Nota : Aire d'accueil intercommunale de Vigneux toujours en travaux ? Ouverture ?

Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat collectif

Prime Air-Bois pour l'acquisition et la pose d'un nouvel équipement de chauffage au bois :

Opération « territoire pilote » en Essonne

Former la jeunesse et lui donner les moyens de faire sa vie sur place

Création d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement

Nota : « sur des terrains du Muséum de Brunoy en raison de leur situation, de leur superficie et de leur disponibilité. » ?! Mais ils ne sont pas d'accord !

Construction d'un nouvel établissement et la création d'un parcours éducatif de haut niveau seront mis à l'étude.

Favoriser l'hébergement intergénérationnel entre étudiants etc...



Les grandes lignes de leur projet

4 | Bien vivre à tous les âges de la vie

Des projets spécifiques pour impliquer les jeunes dans la vie du territoire

Création, dans les conservatoires communautaires, d'un parcours de l'apprentissage à la professionnalisation à la musique, à la danse, au théâtre ou au chant... (classes CHAM/CHAD)

Création d'une « pépinière artistique/des métiers d'art » destinée à aider les jeunes artistes

Création d'un « conseil communautaire des jeunes »

Bien grandir et bien vieillir en vyvs

Des politiques communautaires « petites enfances » et « enfances »

Aménagement de Maisons d'assistantes maternelles (MAM),

Structures associatives susceptibles de recevoir jusqu'à 16 enfants

Maintenir un tissu médical de proximité

Mise en œuvre d'une politique communautaire de santé (horaires d'accueil, attractivité vers les praticiens, orientation des patients, coordination entre les communes, ...).

Implantation d'activités médicales et paramédicales,

Création de maisons de médecine pluridisciplinaire (CD)

Conventionnement avec l'hôpital de Villeneuve-St-Georges pour développer l'offre de soins de proximité grâce à la mise à disposition de médecins.

Les grandes lignes de leur projet

4 | Bien vivre à tous les âges de la vie

- Contrat local de santé signé.
- PMI pourraient aussi accueillir des activités de médecine libérale
- « Santé complémentaires » tels qu'une unité d'accueil de jour en psychiatrie, des soins de suite, des activités de kinésithérapie ou de remise en forme, etc...

Un territoire exemplaire dans l'accompagnement du handicap et de la dépendance

- Mise en réseau du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination du Nord Essonne) qui a ouvert à Draveil en septembre 2017, avec les CCAS.
- L'accompagnement à domicile des personnes dépendantes, (SAGAD, AMADPA, Régie)
- Création d'un établissement d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes.
- Recensement des structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées.
- Réflexion sur les conditions d'intégration pour faciliter l'accès des personnes handicapées au logement, au travail, aux déplacements, aux activités de sports et de loisirs.
- Ouverture de structures d'accueil de jour qui permettront aux proches de prendre un peu de repos .

Nota : CPAM à Vigneux ?

Les grandes lignes de leur projet

5 | Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

Un territoire d'innovation culturelle, sportive et de loisirs

Modernisation numérique des usages et des prestations.

Uniformisation des horaires dans les médiathèques

Nota : séances nocturnes ?

Dispositif TraAM Education musicale proposés par l'Education Nationale.

Harmonisation du fonctionnement des trois cinéma tout en conservant leur originalité et leurs spécificités.

Les frères Goncourt et Alphonse Daudet à Draveil, Gustave Caillebotte à Yerres, Claude Monet à Montgeron, Charlotte Delbo à Vigneux, le Comte de Provence, le tragédien Talma, Marie Curie et le Général San Martin à Brunoy, Dunoyer de Ségonzac à Boussy-St-Antoine, Jacques Froment-Meurice à Epinay-sous-Sénart, Nicolas Boileau à Crosne... Ce patrimoine exceptionnel doit être préservé et valorisé et il sera le socle d'une promotion du territoire.

Label sur le modèle des « Maisons des Illustres »

- Maison de Gustave Caillebotte à Yerres
- Château de Rottembourg *qui a accueilli Monet* à Montgeron

Nota : Parc du Château de rouvres (cf /maison de retraite du cinéma / Orly –Vigneux avec G. Mélies) ne peut il pas rentrer dans ce cadre ?

Les grandes lignes de leur projet

5 | Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

- Soutenir la création artistique locale,
- Création d'une « pépinière des métiers d'arts »
- Politique d'accueil d'artistes ou de compagnies professionnelles « en résidence »
- Création d'un festival culturel d'avant-garde,
- Mise en place d'une politique culturelle partagée,
- Optimiser l'emploi des capacités d'accueil des différentes salles de spectacle.

Organisation d'Assises de la culture permettra d'associer des acteurs locaux et des habitants à l'élaboration d'une politique culturelle intercommunale.

Emergence d'une logique de « tiers-lieu » (lieu de convivialité et d'échange) dans les équipements culturels accueillant du public.

Le Val d'Yerres Val de Seine, pépinière de champions

Création de sections de haut niveau susceptibles d'attirer des champions et de valoriser l'image du Val d'Yerres Val de Seine.

Gestion harmonisée des piscines offre tarifs, heures d'ouverture, séances nocturnes



Les grandes lignes de leur projet

5 | Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

Une terre de détente et de loisirs

L'île de loisirs du Port aux Cerises à Draveil

L'offre de loisirs intercommunale sera enrichie avec de nouveaux parcours de santé en forêt, sur les bords de la Seine et les berges de l'Yerres, aux abords de la Fosse Montalbot réaménagée à cet effet. De nouvelles activités de loisirs et de plein air à rayonnement régional comme une base VTT en forêt de Sénart, ou local, comme un skate-park communautaire, pourraient également émerger. L'organisation de réveils musculaires matinaux collectifs et en plein air pendant les beaux jours sur le modèle chinois pourrait être encouragée en lien avec une association.

Nota : Rappel / La forêt de Sénart ou de la Grange appartiennent à l'Etat et non à l'agglomération - Attention Réservoir de Biodiversité et corridors entre L'île Brune, fosse Montalbot et Sénart (Vigneux et Draveil) – Projet Eurovéloroute en stand by ?



Les grandes lignes de leur projet

5 | Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

Des services publics de proximité 2.0

Veille sur le maintien de services publics de proximité (éducatifs, sanitaires,...)

Créer des points d'accès numériques « assistés »,

Le service public du 21ème siècle

Développer une politique « d'open data » / dématérialisation

Nota : C'est la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique ...

Favoriser la mutualisation de certains équipements et services, groupements de commandes
Amélioration de la sécurité publique (Centre de Supervision Urbain communautaire dans le cadre d'un éventuel Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) intercommunal.

L'identité du territoire

Pour afficher son unité, l'Agglo doit se doter d'un nom fédérateur, d'un logo et d'une devise qui symbolisent ce qu'il est, et d'un siège communautaire centralisé et bien identifié.

Nota : dernier point pas vraiment important – l'agglo risque de fusionner à nouveau avec une autre.